



n° 3
17 juillet
2009

*Pages 55
à 76*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), de même que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	57
Délibération n° 2009-07-06-2	
Rapport annuel d'activité 2008-2009 et orientations générales du budget de l'exercice 2010.....	57
Délibération n° 2009-07-06-3-1	
Modalités d'évaluation pour l'attribution de la PEDR (PES), campagne 2009.....	57
Délibération n° 2009-07-06-3-2	
Modalités de décompte des services d'enseignement pour l'application du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs.....	57
Délibération n° 2009-07-06-3-3	
Campagne d'emplois 2009 – Recrutements « au fil de l'eau ».....	58
Délibération n° 2009-07-06-3-4	
Fonctions ouvrant droit à la NBI au 1er septembre 2009.....	58
Délibération n° 2009-07-06-4-1	
Modification de maquettes – année 2009-2010.....	59
Délibération n° 2009-07-06-4-6	
Liste des EC libres.....	68
Délibération n° 2009-07-06-4-9	
Tarifs de la formation « Mise à niveau Bac – préparation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ».....	71
ARRÊTÉS.....	72
Arrêté n° 2009-451 du 1er juillet 2009 portant délégation de signature.....	72
Arrêté n° 2009-460 du 30 juin 2009 portant annulation de délégation de signature.....	73
Arrêté n° 2009-461 du 30 juin 2009 portant annulation de délégation de signature.....	73
Arrêté n° 2009-462 du 30 juin 2009 portant délégation de signature.....	74
Arrêté n° 2009-477 du 1er juillet 2009 portant délégation de signature.....	75

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2009-07-06-2
Rapport annuel d'activité 2008-2009 et orientations générales du budget de l'exercice 2010

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 11,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel d'activité présenté par le président,

AUTORISE le président à engager la construction budgétaire en mobilisant prioritairement les marges de manœuvre pour la politique des ressources humaines, sur la base du diagnostic présenté dans le rapport annuel d'activité.

Délibération n° 2009-07-06-3-1
Modalités d'évaluation pour l'attribution de la PEDR (PES), campagne 2009

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L954-2,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PROPOSE que le président puisse recueillir, préalablement à sa décision d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (prime d'excellence scientifique), l'avis de l'instance nationale sur les candidats pour la campagne nationale d'évaluation 2009.

Délibération n° 2009-07-06-3-2
Modalités de décompte des services d'enseignement pour l'application du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, modifié par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du comité technique paritaire de l'université du 30 juin 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le décompte des services d'enseignement des enseignants-chercheurs selon les modalités suivantes : sont d'abord comptés les cours magistraux, puis les travaux dirigés, puis enfin les travaux pratiques.

Délibération n° 2009-07-06-3-3
Campagne d'emplois 2009 – Recrutements « au fil de l'eau »

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du comité technique paritaire de l'université du 30 juin 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la publication pour un recrutement « au fil de l'eau » des postes suivants :

Publication « fil de l'eau »

n° emploi	composante	CNU	discipline	Labo	Profil	Origine
MCF 0191	UFR FLASH	11	Anglais	CRHIA	oui	Libéré par enseignant recruté PR. Prise de fonction 1er mars 2010
MCF 0263	UFR FLASH	14	Espagnol	CRHIA	oui	Promotion PR. Prise de fonction 1er mars 2010
MCF 0255	UFR FLASH	07	coréen	CRHIA	oui	Modification section CNU (initialement 15) Prise de fonction 1er octobre 2009.
PR 0253	UFR SCIENCES	67	Biologie	LIENSS		Transformation poste MCF en PR en 67ème. Prise de fonction début 2010

Délibération n° 2009-07-06-3-4
Fonctions ouvrant droit à la NBI au 1^{er} septembre 2009

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n° 94-1067 du 8 décembre 1994 relatif à la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif aux conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu l'avis du comité technique paritaire de l'université du 30 juin 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la liste des fonctions ouvrant droit à la NBI au 1^{er} septembre 2009 et à la valeur de la NBI correspondante, présentées dans le document annexé à la présente délibération.

ANNEXE

*La liste des fonctions ouvrant droit à NBI peut être consultée aux services centraux de l'université
(Technoforum – 23 avenue A. Einstein – 17000 LA ROCHELLE).*

**Délibération n° 2009-07-06-4-1
Modification de maquettes – année 2009-2010**

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu les avis des conseils d'UFR concernés,
Vu l'avis du CEVU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

APPROUVE les modifications de maquettes présentées dans le document annexé à la présente délibération.

ANNEXE

modifications Masters Institut de gestion

Master 1 Marketing des services :

Management des unités de services (UE 4 semestre 2) passe au S1 dans UE1 à la place de simulation de gestion, et sera validé pour 3 ECTS au lieu de 2. Objectif : améliorer la cohérence pédagogique du diplôme, ce cours étant un bon complément à celui de gestion de la force de vente

Simulation de gestion (UE1) passe au S2 dans UE 5 (applications professionnelles) pour 3 ECTS à la place de conception et pilotage du système d'information. Ceci doit permettre de mieux équilibrer la charge de travail des étudiants entre S1 et S2.

Conception et Pilotage du SI (S2 UE5) passe en UE 4 (S2) pour 2 ECTS au lieu de 2, comme élément de marketing opérationnel.

Politique de Prix (S1 UE3) passe en semestre 2 UE4 pour 2 ECTS au lieu de 3 à la place de Marketing direct (S2 UE4) qui vient au S1 UE 3 pour 3 ECTS au lieu de 2

Business marketing (S1 UE3) est rebaptisé business marketing 1

Master 2 Marketing des services :

Services interorganisationnels du S4 UE5 est rebaptisé business marketing 2

Urbanisation du système d'information est rebaptisé Application du système d'information à la GRC

Master 1 Management Général

L'EC marketing international S2 UE5 est remplacé par Système d'information : Il y a actuellement trop de marketing en MG et aucune information sur les SI ce qui pose problème car il s'agit d'un domaine

fondamental dans l'entreprise aujourd'hui. Une connaissance minimum est indispensable dans une formation généraliste comme le MIMG

CALENDRIER

Rentrée du semestre impair 8 Septembre
Congés Toussaint : idem ULR 26-31 octobre
Congés Noël : idem ULR
Début semestre pair 4 janvier
Remise des notes semestre impair 4 janvier
Jury session 1 semestre impair : 22 janvier
Congés d'hiver : 8-14 février
Session 2 semestre impair : 15-20 février
Jury session 2 semestre impair : 15 mars
Départ en stage : 1^{er} avril
Remise des notes CC 14 mai
Remise rapport de stage 20 Août 2010
Soutenance rapports de stage : 30 août-3 septembre
Jury session 1 semestre pair : 8 septembre
Session 2 semestre pair : 13-18 septembre
Jury session 2 semestre pair : 24 septembre

Modifications maquette licence de gestion

Justification : se conformer au CADRAGE CEVU selon lequel les UE libres sont ouvertes en S1, S3 et S5 alors qu'elles se trouvent actuellement en licence de gestion en S1, S2 et S3.

L'EC libre de S2 est supprimée de l'UE 10 outils et méthodes de travail. Pour conserver 30 crédits en S2, théorie des organisations (UE 6) passe à 4 crédits ainsi que négociation commerciale (UE 8).

Une EC libre est ajoutée en S5 dans l'UE 3. Celle-ci est donc composée de l'EC libre plus une option au choix. L'UE donne donc droit à 5 crédits (UE libre : 2 crédits, option : 3 crédits). En contrepartie, Gestion des ressources humaines (UE1) donne droit à 4 crédits (au lieu de 5 actuellement) ; idem pour études et statistiques (UE2).

Modification de la maquette

Avec le nouveau contrat quadriennal, des heures d'enseignement de culture générale (10h CM) et d'histoire (20h CM) ont été intégrées à la maquette de l'IEJ 2008-2009. Ces modifications ont été approuvées par le CA de l'IEJ (18 juin 2008) et le CEVU (23 juin 2008). Un cours de 10h CM (soit 15h TD) de culture générale était vacant au début de l'année 2008. Le volume d'heures de culture générale étant maintenu avec le contrat quadriennal, il est proposé d'utiliser ces heures pour renforcer les cours de méthodologie des épreuves écrites dans la perspective notamment du nouveau concours ENM.

Ces 15h TD pourrait être réparties comme il suit :

+1 heure Méthodologie des épreuves écrites Droit de la famille et des affaires
+2 heures Méthodologie des épreuves écrites Procédure civile
+2 heures Méthodologie des épreuves écrites Procédure pénale
+5 heures Méthodologie de la note de synthèse CRFPA et de l'épreuve sur documents ENM Création d'un TD de 5 heures de préparation à la nouvelle épreuve de questions à réponses courtes ENM

Il est à noter que pour l'année 2008-2009, les heures de culture générale vacantes ont été utilisées de cette manière.

POLE SCIENCES ET TECHNOLOGIE - MODIFICATIONS DE MAQUETTES

Licence mention Mathématiques

Pas de modification de contenu ni d'horaire. Seule une modification du caractère obligatoire de certaines U.E. qui deviennent optionnelles et la possibilité réaffirmée de pouvoir choisir des U.E. de la mention informatique et de la mention Génie Civil.

Pour le S2 :

Une U.E. transversale : pas de modification

Deux unités fondamentales :

- Analyse 1 + Algèbre linéaire 1

Deux unités au choix parmi :

- Géométrie du plan / Introduction à la programmation / Micro-économie / Architecture et système / Mécanique du point / Thermodynamique fondamentale

Pour le S3 :

Une U.E. transversale : pas de modification

Deux unités fondamentales :

- Analyse 2 + Algèbre linéaire 2

Deux unités au choix parmi :

Géométrie affine et euclidienne / Algorithmique et structure de données / Politique économique / Transmission système et réseau / Mécanique des solides indéformables / Outils pour l'ingénieur 2

Pour le S4

Une U.E. transversale : pas de modification

Deux unités fondamentales :

- Analyse 3 + Probabilités et statistiques

Deux unités au choix parmi :

- Méthodes numériques / Programmation objet / Micro-économie approfondie / Principes des bases de données / Mécanique des fluides / Résistance des matériaux

Pour les S5 et S6 : pas de modification même si les raisons qui nous ont conduits à supprimer certains cours ou en regrouper certains autres peuvent se reproduire l'année prochaine.

Licence mention Physique, Chimie

Demande de modification d'intitulés, entre parenthèses version 2008-09

PHYS-134544 : métrologie (Professionalisation disciplinaire orientation Master : métrologie)

PHYS-134642 : approche expérimentale en physique (Professionalisation disciplinaire orientation Master : approche expérimentale en physique)

CHIM-134644 : approche expérimentale en chimie (Professionalisation disciplinaire orientation Master : approche expérimentale en chimie)

PHYS-13454L : outils d'études matériaux (EC libre restreinte au domaine : outils d'étude matériaux)

MATH-13354L : mathématiques1 (EC libre restreinte au domaine : outils mathématiques)

MATH-133542 : mathématique2 (Professionalisation disciplinaire orientation Master : outils mathématiques)

Licence mention Terre et Environnement

Le Département Terre & Environnement souhaite actualiser les ECTS de LIS2, et mettre au même niveau deux enseignements qui portent actuellement sur un nombre d'heures tout à fait comparable. Il s'agit d'une part de l'EC Chimie des Solutions (6 ECTS) qui compte 18h Cours, 18 h TD et 18 h TP, et d'autre part de l'EC Géodynamique et Cartographie (4 ECTS) qui compte 27 h de cours 6h Td et 15 h TP.

Le module de Géodynamique représente en plus une partie du coeur de formation en géosciences et le dévaloriser ne nous semble pas propice au travail de étudiants.

Nous demandons donc que ces deux modules soient représentés à équivalence et portent chacun 5 ECTS.

Licence mention Biologie, Biochimie

Pour l'EC BIOC-136502 (biochimie métabolique 2/ 40 hrs CM + 14 hrs TD), nous souhaiterions les changements suivants pour la rentrée 09 :

1 UE (resp. I. Fruitier-Arnaudin) divisée en 2 EC :

- EC 1 : Catabolisme 12 CM, 7,5 TD (Isabelle Goubet); Session1 0,3*E1 Session 2 0,5*E2

- EC2 : Anabolisme 28,5 CM, 6h TD (I. Fruitier-Arnaudin) Session 1 0,5*E1+ 0,2*Oral session 2 0,5*E2

Licence mention informatique

Changement d'intitulé EC INFO-132511

Ancien intitulé : **Électronique Numérique et Microprocesseur**

Nouveau intitulé : **Développement microcontrôleur et interfaces numériques**

Le volume horaire ne change pas ; L'ordre des enseignements est **réaménagé** dans l'EC : Celui-ci était jusqu'à présent découpé en deux parties successives (électronique, puis microcontrôleur)

Selon la nouvelle organisation prévue, le développement microcontrôleur devient le fil conducteur de l'UE et les notions d'électronique numérique sont introduites dans le cadre de l'étude de l'interfaçage du microcontrôleur.

Master SPI spécialité GBMAI

Modification M1, semestre 2 : EC PROF 235204 Mercatique, 2008-09 : 36 HeqTD → 2009-2010 : 24 Hrs CM

Master SPI Ingénierie Informatique

L'équipe enseignante du master a fait un bilan de l'année écoulée.

Il s'avère que pour des raisons pédagogiques, il serait souhaitable qu'au niveau du M1 :

- l'UE d'"ingénierie logicielle" passe du 2nd semestre au semestre 1 et parallèlement
- l'UE "Acquisition de contenus numériques" qui était au semestre 1 passe au 2nd semestre.

Master SPE spécialité AIEL (M2)

Modification du volume horaire de l'EC "Gestion de la Biodiversité" BIOL-234302 du master AIEL

Elle est créditée de 22,5 h CM pour la rentrée 2009. Or nous avons la possibilité de faire intervenir Agnès Michelot (UFR Droit) spécialiste des problèmes juridiques liés à la gestion de la biodiversité ce qui serait très bénéfique pour l'insertion professionnelle, notamment au sein des collectivités territoriales, de nos étudiants. C'est pourquoi il est demandé 27h CM dans cet EC. La répartition du volant horaire dans l'EC sera la suivante:

P. GARCIA,	6 h CM,	Notions de biologie de la conservation
F. MEUNIER	3 h CM,	Cas de la Baie de l'Aiguillon - Action des réserves naturelles
R. ROSOUX	3 h CM,	Etude et stratégie de conservation des populations de carnivores sauvages à faibles effectifs - Cas du marais poitevin et de la loutre
P. BOCHER	3 h CM,	Cas des espèces migrantes - oiseaux et vasières
J. MASSE	3 h CM	Gestion des pêches
V. RIDOUX	3 h CM	Stratégies européennes du suivi de la biodiversité des mammifères marins - Aires marines protégées
A. MICHELOT	6 h CM	Perception sociétale de la biodiversité - biodiversité au coeur des logiques territoriales

Master SPI spécialité IBMGC

Objectif :

Le département génie civil et mécanique propose des modifications pour le parcours recherche GC de la spécialité IBMGC pour le rendre plus "économique" et plus visible. Une modification de la dénomination actuelle : au lieu de "Génie Civil" il se dénommera "**Génie Civil, Mécanique et Energétique**" ;

Une modification de maquette qui a pour but de mutualiser toutes les UE avec les parcours TNCR et GI3ER MNM sauf deux UE qui comportent 18h chacune. Pour ce faire, des modifications d'intitulés de deux EC au sein du parcours TNCR (sans aucune augmentation de nombre d'heure initial) sont aussi demandées.

Phase 1 : Modification des intitulés : **parcours TNCR** pour les rendre plus visible au sein des deux parcours :

l'EC GC231317 : Dimensionnement des structures bétons devient : **Transfert dans les milieux poreux (21hCours).**

L'EC 231327 Maitrise d'oeuvre devient : **Dimensionnement des structures bétons (18h cours et 6hTD).**

Avec ce changement l'UE : Etude des bétons innovants (UE231306) totalisera 69heures (au lieu de 72heures) et l'UE Gestion d'opérations de construction (UE231309) totalisera 75h.

Phase 2 : modification de dénomination actuelle par Génie Civil par « **Recherche Génie Civil et Mécanique** »

Détails de la nouvelle forme du parcours :

La mise en commun de 6 EC avec les différents parcours du Master IBMGC de la nouvelle habilitation 2008-2011, au lieu de deux actuellement.

Ainsi, il ne subsisterait que deux EC, existants dans la maquette actuelle, propres à ce parcours recherche :

EC Thermodynamique des milieux continus

EC Métrologie et traitement du signal.

Ci-après maquette proposée :

Intitulé des EC	Commun avec le parcours	Code	Cours	TD	TP	Enseignant-responsable
Modélisation mathématique de la turbulence	MNM	GC231337	20	12		A. HAMDOUNI
EC Simulation numérique des écoulements turbulents	MNM	GC231338	20		20	C. ALLERY
Evaluation énergétique du bâtiment	GI3ER	GC231302	12	9		P. SALAGNAC
Modélisation thermo-aéraulique des bâtiments	GI3ER	GC231307	16,5	13,5		F. ALLARD
Transfert dans les milieux poreux	TNCR	GC231317	21			K. AIT-MOKHTAR et O. MILLET
Durabilité des matériaux et des structures	TNCR	GC231318	12	6	3	O. AMIRI
Thermodynamique des milieux continus	« Propre »		18			A. HAMDOUNI et F. ALLARD
Métrologie et traitement du signal	« Propre »		18			A. SAKOUT

Master 2 mention droit public et droit privé spécialité Juriste européen et international

Unité 2008-2009	Section CNU	Intitulé 2008-2009	Volume horaire HETD	Unité 2009-2010	Intitulé 2009-2010	Volume horaire HETD	Différence
UE 3.2	DRPB/SCPO	Droit international public approfondi 20 h CM	30	UE 3.2	Justice internationale 20 h CM	30	0
UE 3.2	DRPB/SCPO	Relations internationales 10 h CM	15	UE 3.2	Politique et relations extérieures de l'Union 15 h CM	22,5	+ 7,5
UE 3.2	HDR	Histoire des relations internationales 10 hCM	15		Supprimé	0	- 15
UE 3.3	DRPB/SCPO	Contentieux public international 12 h CM	18		Supprimé	0	- 18
UE 3.4	DRPB/SCPO	Politique de cohésion 10 h CM	15		Supprimé : les heures seront reportées sur les conférences du M2 Cadres territoriaux	0	- 15
UE 3.4	DRPB/SCPO	Droit international économique 10 h CM	15	UE 3.4	Droit économique 10 h CM	15	0
UE 3.4	DRPR	Droit des contrats internationaux 10 h CM	15	UE 3.4	Droit des contrats internationaux 12 h CM	18	+ 3
UE 4.2	HDR	Droit romain et droit musulman 12 h CM	18		Supprimé : transféré dans le cadre de conférences non rémunérées	0	- 18
							-55,5

M2 Cadres territoriaux :

Inversion du volume horaire entre Droit du littoral et de l'environnement côtier et Droit public de la concurrence.

Pas d'incidence sur le coût total de la formation

Prise en charge du cours de Politique de cohésion dans le cadre des conférences (précédemment comptabilisé dans la maquette du M2 JEI)

RECAPITULATIF PAR SECTION :

Section DRPB	Section DRPR	Section HDR	Total des heures supprimées
- 53,5 HETD	- 25 HETD	-33HETD	-111,5 HETD

Délibération n° 2009-07-06-4-6
Liste des EC libres

Séance du 6 juillet 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L613-1 et L712-3,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
Vu la proposition du CEVU du 29 juin 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOPTE les EC libres présentés dans le document annexé à la présente délibération.

ANNEXE

LISTE DES EC LIBRES

Eléments de cadrage (CEVU du 19 mai 2008 complété par CEVU du 23 juin 2008)

Seuil minimum d'étudiants inscrits : 12

13 FLASH, 15 ST, 12 DROIT/GESTION

Volume horaire maximum d'enseignement : 30 HETD

Pour 1 EC dispensé sous forme de cours magistral, le nombre de places est illimité.

Si les inscrits à l'EC ne dépassent pas 24 étudiants, l'enseignement est comptabilisé en HTD et non plus en HCM.

Transversalité des étudiants accueillis.

Le créneau pour les EC libres est le mardi soir de 17h45 à 19h45 et exceptionnellement le samedi matin ou le mercredi soir si un enseignant dispense deux formations.

La MRIP fusionnera les 2 EC (en GRH et Communication) sauf si elle peut les financer sur fonds propres.

Le jeudi après-midi est réservé pour les activités culturelles et sportives.

Le nombre de places proposé par EC libres doit être suffisant par rapport au nombre d'étudiants inscrits.

	COMPOSANTE de RATTACHEMENT	CODE	TITRE	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	ECTS	CM/TD/TP	Nbre de places	Sem pair	Sem impair
1	SCIENCES		Les grandes énigmes et anomalies de l'optique	J. Bernard	2	20/00/00	illimité		X
2	SCIENCES		Introduction à l'histoire des sciences	P. Chevalyre	2	18/00/00	illimité		X
3	SCIENCES		De l'éprouvette à la casserole - Comprendre la cuisine par les science	C. Eskenazi	2	18/00/00	illimité		X
4	SCIENCES		Aliments et santé	S. Bordenave	2	18/00/00	illimité		X
5	SCIENCES		Jeux vidéos : quelle histoire ?	P. Estrailier	2	20/00/00	illimité		X
6	SCIENCES		Histoire de l'astronomie, des babyloniens à Kant et Laplace	A. Colin	2	20/00/00	illimité		X
7	SCIENCES		Comment se chauffer et s'éclairer sans polluer grâce au soleil	R. Belarbi	2	18/00/00	illimité		X
8	SCIENCES		Introduction à l'histoire des sciences	P. Chevalyre	2	18/00/00	illimité		X
9	SCIENCES		Initiation à la virologie moléculaire	M. Moncani	2	18/00/00	illimité		X
10	SCIENCES		De la farine au biscuit	Z. Rezzoug	2	15/05/00	50		X
11	SCIENCES		Notions de statistiques pour les non spécialistes	B. Simon-Bouhet	2	00/00/18	40		X
12	SCIENCES		Géosciences pour l'étude du patrimoine historique	V. Mathé	2	12/08/00	40		X
13	SCIENCES		Les énergies renouvelables	O. Millet	2	00/18/00	illimité		X
1	DROIT		Théorie de l'Etat dans la pensée musulmane	W. Sabete	2	20 / /	illimité		X
2	DROIT		Introduction au Droit du travail pour non juristes	E. Savatier	2	20 / /	illimité		X
3	DROIT		Gestion de l'eau et protection de l'environnement	F. Goliard	2	20 / /	illimité		X
4	DROIT		Aménagement du territoire	P. Mazet	2	20 / /	illimité		X

	COMPOSANTE de RATTACHEMENT	CODE	TITRE	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	ECTS	CM/TD/TP	Nbre de places	Sem pair	Sem impair
6	DROIT		Culture et société en Egypte ancienne	B. Kasparian	2	20 / /	illimité		X
7	DROIT		Criminologie	A. Giudicelli	2	20 / /	illimité		X
8	DROIT		Droit de la publicité	L. Arcelin	2	20 / /	illimité		X
1	FLASH		L'Europe au temps de la renaissance	B. Leal	2	20	illimité		X
2	FLASH		Mathématiques pour le professorat des écoles	J-F Viaud	2	20	40		X
3	FLASH	UELF 7	Problèmes économiques contemporains	L. Augier	2	20	illimité		X
4	FLASH		Histoire de l'enseignement	C. Augeraud	2	20	illimité		X
5	FLASH		Civilisation et langue latine	A-M. Schettino	2	20	illimité		X
6	FLASH		Violence et pouvoir : Histoire et anthropologie de l'usage de la force	C. Ilouz	2	20	illimité		X
7	FLASH		Le Monde aujourd'hui	M-D Bock	2	20	illimité		X
8	FLASH		Panorama de la littérature brésilienne traduite	R. Lucas	2	20	illimité		X
9	FLASH		Le Quatenaire	J-P Pichot	2	20	illimité		X
10	FLASH		Culture shock (dispensé en anglais)	R. Rawlinsong	2	20	illimité		X
11	FLASH		Introduction à l'histoire du protestantisme	D. Poton	2	20	illimité		X
12	FLASH		Découverte de la langue japonaise	M. Raibaud	2	20	40		X
	BU	UEL26	Histoire du Livre	O. Caudron	2	20	illimité		X
1	Culture	UEL41-42	Atelier écriture	C.Benguigui	2+2	/ /48	20	X	X
2	Culture	UEL51-52	Orchestre de chambre	C.Benguigui	2+2	/ /60	15	X	X
3	Culture	UEL61-62	Mise en scène et technique du théâtre	C.Benguigui	2+2	/ /80	20	X	X
4	Culture	UEL71-72	Réalisation audiovisuelle	C.Benguigui	2+2	/ /54	8	X	X
5	SUAPSE	UEL1	Pratique d'une activité physique et sportive	L.Estiot	2	/ /39	X	X	
6	SUAPSE	UEL2	Théorie pratique des activités physiques et sportives	L.Estiot	2	12/ /39		X	
1	MRIP	UEL30	Engagement étudiant	C.Benguigui	2	25	illimité	X	X
2	MRIP	UEL14	Connaissance de l'entreprise	P. Guder	2	20	illimité		X
3	MRIP	UEL152	Relations humaines et communication	AM. Pauquet	2	20	illimité		X
4	MRIP	UEL154	Expression orale et communication	AM. Pauquet	2	20	illimité		X
5	MRIP	UEL20	Expérience professionnelle (stage de 3 à 6 mois)	A. Aubert	2 + 2	2 semaines à 6 mois	illimité	X	X
6	MRIP		Vie du salarié en entreprise	?	2	20	illimité		X
8	MRIP	UEL21	Conduite de projet de création d'entreprise	P. Guder	2	20	illimité		X
1	CIEL	UEL 9	Allemand LV2	A. Knapp	2	0/24/0	24	X	X
2	CIEL	UEL 10	Espagnol LV2 Intermédiaire	Y. Morgand	2	0/24/0	24	X	X
3	CIEL	UEL 18	Espagnol LV2 Grands Débutants niveau 1/2	?	2	0/24/0	24	X	X
4	CIEL	UEL11	Anglais Grands Débutants niveau 1/2	C. Bouron	2	0/24/0	24	X	X
5	CIEL	UEL 111	Anglais Grands Débutants niveau 3/4	C. Bouron	2	0/24/0	24	X	X
6	CIEL	UEL 12	Préparation au TOEIC	MJ SERRIE	2	0/24/0	24	X	X
7	CIEL	UEL 16	Préparation au TOEFL	C. Bouron	2	0/24/0	24	X	X
8	CIEL	UEL 13	Enseigner et apprendre une LVE	A. Knapp	2	0/24/0	24	X	X
9	CIEL	UEL 92	Pratique de la traduction anglaise	J. Mailhos	2	0/24/0	24	X	
10	CIEL	UEL 91	Ireland : History, Culture and Society	B. Bastiat	2	0/24/0	24	X	

EC Libre Engagement Etudiant (2ECTS) spécialité accompagnement des étudiants en situation de handicap

Motivation

En application de la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'université de la Rochelle a adopté la charte université/handicap et donc mis en place au moyen de la cellule handicap des services d'accompagnement des étudiants en situation de handicap : prises de notes, secrétariat d'examen, tutorat de soutien, et tutorat d'intégration.

Ces actions sont réalisées par des étudiants soit de la même promotion que l'étudiant bénéficiaire, soit d'un niveau supérieur et sont rémunérées. L'implication des étudiants ainsi recrutés est primordiale dans la qualité de la prestation mise en place au bénéfice de l'étudiant en situation de handicap.

NB : année 2008/2009 29 étudiants concernés pour 70 étudiants en situation de handicap repérés dont 60 en L1

Une dizaine d'universités ont choisi de prendre en compte cette implication en mettant en place un EC spécifique donnant lieu à l'attribution de crédits sans notation (et donc sans prise en compte dans le mécanisme de compensation).

L'offre de formation de l'ULR comprend un EC libre engagement étudiant de 2 ECTS (ENG-170001L) qui sert de base à cette proposition. Cet EC comprend une formation commune de 6h de cours (éducation à la citoyenneté) et 8h de TD adaptés au type d'engagement choisi. Elle est offerte à la fois pour les grades L et M.

La cellule Handicap recrutera en priorité les étudiants ainsi formés pour les faire intervenir contre rémunération dans les actions de soutien mises en place en faveur des étudiants en situation de handicap

Objectif

Le but poursuivi est de faire prendre conscience aux étudiants valides de la réalité du handicap et d'apprendre aux étudiants engagés dans cet EC à contribuer utilement et avec tact à la compensation du handicap de leurs camarades. Les étudiants suivant cet EC, sensibilisés à la question de la participation des personnes handicapées à la société, concourent à la diffusion de cette sensibilisation dans le grand public, les entreprises etc.

Contenu des enseignements spécifiques (4 séances de 2h)

- Connaître et s'approprier la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Organisation de l'accueil universitaire (charte, aspect sociaux, rôle du CROUS)
- Présentation et typologie générale des handicaps. Psychologie. Déontologie (secret médical)
- Présentation du statut de travailleur handicapé (CAP EMPLOI)

Organisation

Les cours et TD sont dispensés en semestre impair et pair.

Modalités d'évaluation

- 100% contrôle continu avec prise en compte de l'assiduité
- Réalisation d'un dossier faisant état de la conduite d'une action concrète, en faveur de personnes en situation de handicap, soit mise en place par la cellule Handicap de l'ULR (prises de notes, assistance d'examens, cours de soutien, tutorat d'intégration etc.), soit dans le cadre d'un projet associatif, ou d'une manifestation exceptionnelle en lien avec le handicap et validée par la Cellule Handicap.
Ce rapport écrit de 10 à 15 pages comprend notamment : présentation de la structure, pourquoi s'être engagé ? Pourquoi avoir choisi la validation de cet engagement ? Quel type d'engagement ? Quels apports réciproques ?

Remarque : les recrutements d'étudiants par la cellule handicap ont lieu tout au long de l'année universitaire et pas seulement au semestre impair. La validation de cet EC suivra les règles qui s'appliqueront à tous les EC « annuels ».

Délibération n° 2009-07-06-4-9**Tarifs de la formation « Mise à niveau Bac – préparation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) »****Séance du 6 juillet 2009**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs suivants pour le DAEU :

	DEMANDEURS D'EMPLOI	SALARIÉS à titre individuel	SALARIÉS bénéficiant d'une convention de financement (employeur...)
1 MATIERE MRIP	- €	80,00 €	560,00 €
2 MATIERES MRIP	- €	105,00 €	1 065,00 €
3 MATIERES MRIP	- €	130,00 €	1 570,00 €
4 MATIERES MRIP	- €	155,00 €	2 075,00 €
1 MATIERE CNED	- €	75,00 €	75,00 €
2 MATIERES CNED	- €	95,00 €	95,00 €
3 MATIERES CNED	- €	115,00 €	115,00 €
4 MATIERES CNED	- €	135,00 €	135,00 €
Coût d'un regroupement	- €	- €	128,00 €
INSCRIPTION UNIVERSITAIRE	110,00 €	110,00 €	110,00 €
COUT TOTAL GLOBAL MRIP	110,00 €	265,00 €	2 185,00 €
COUT TOTAL GLOBAL CNED	110,00 €	245,00 €	373,00 €
GLOBAL CNED HORS REGION	245,00 €	245,00 €	373,00 €
MISE À NIVEAU BAC GLOBAL MRIP (formation sans présentation du diplôme)	- €	155,00 €	2 075,00 €

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2009-451 du 1^{er} juillet 2009 portant délégation de signature

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle, notamment l'article 3,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sylvie Camps, responsable administrative de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants à l'UFR Droit, sciences politique et de gestion :

- relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- attestations de réussite,
- conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- conventions de stage de tutorat,
- attestations de présence,
- attestations d'assiduité,
- décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- notifications des décisions de jury de validation d'études,
- demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'UFR à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR.

Article 2

L'arrêté n°582-2008 du 12 septembre 2008 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Article 4

Le secrétaire général de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} juillet 2009.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2009-460 du 30 juin 2009
portant annulation de délégation de signature**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation et notamment les chapitres II et III du titre 1^{er}, Livre VII de la 3^e partie, l'article L712-2 notamment,
VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
VU la délibération du Conseil d'administration du 14 janvier 2008, adoptant les statuts de l'Université

ARRÊTE

Article 1 : Annulation de délégation de signature

La délégation de signature accordée par arrêté du 22 avril 2008 N° 201-BIS/2008 à :
Sylvie CAMPS, Responsable administrative de la MRIP
est retirée ; la délégataire ayant cessé ses fonctions au 30/06/2009.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 30/06/2009. Le Secrétaire Général est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 30 juin 2009

Le Président de l'Université,
Gérard BLANCHARD

**Arrêté n° 2009-461 du 30 juin 2009
portant annulation de délégation de signature**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation et notamment les chapitres II et III du titre 1^{er}, Livre VII de la 3^e partie, l'article L712-2 notamment,
VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
VU la délibération du Conseil d'administration du 14 janvier 2008, adoptant les statuts de l'Université

ARRÊTE

Article 1 : Annulation de délégation de signature

La délégation de signature accordée par arrêté du 22 avril 2008 N° 210/2008 à :
Madame Brigitte MIRAMAND-SANTIN, responsable administrative de l'UFR Droit, Sciences Politiques et de Gestion
est retirée ; la délégataire ayant cessé ses fonctions au 30/06/2009.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 30/06/2009. Le Secrétaire Général est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 30 juin 2009

Le Président de l'Université,
Gérard BLANCHARD

**Arrêté n° 2009-462 du 30 juin 2009
portant délégation de signature**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation et notamment les chapitres II et III du titre 1^{er}, Livre VII de la 3^e partie, l'article L712-2 notamment,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités

VU la délibération du Conseil d'administration du 14 janvier 2008, adoptant les statuts de l'Université

ARRÊTE

Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de la Rochelle donne délégation de signature financière, en l'absence du Directeur de l'UFR Droit, Sciences politiques et de Gestion, à :

Sylvie CAMPS, responsable administrative de l'UFR Droit, Sciences politiques et de Gestion

Cette délégation de signature est accordée :

- Sur l'Unité Budgétaire 901 UFR DROIT
pour tous les centres de responsabilité
- Sur l'Unité budgétaire 980 ACTIVITES ASSUJETTIES A LA TVA
pour le centre de responsabilité 980 DROIT

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT**. Au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le Président de l'Université.
- L'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant
- La certification du service fait
- La facturation de prestations internes ou externes

Article 3 : EQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quelque soit leur montant en équipement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions **avec** ou **sans** remboursement
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures
- les états de frais de déplacements
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2009. Le Secrétaire Général est chargé de son exécution. Cet arrêté annule et remplace le (s) précédent (s) arrêté (s) de délégation de signature financière.

Fait à La Rochelle, le 30 juin 2009

Le délégant,
Gérard BLANCHARD
Président de l'Université

**Arrêté n° 2009-477 du 1^{er} juillet 2009
portant délégation de signature**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation et notamment les chapitres II et III du titre 1^{er}, Livre VII de la 3^e partie, l'article L712-2 notamment,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités

VU la délibération du Conseil d'administration du 14 janvier 2008, adoptant les statuts de l'Université

ARRÊTE

Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de la Rochelle donne délégation de signature financière, en l'absence du Directeur de l'UFR Droit, Sciences Politiques et de Gestion, à :

Agnès DE LUGET, responsable du Centre de responsabilité CARTHAGO

Cette délégation de signature est accordée :

- Sur l'Unité Budgétaire 901 UFR DROIT
pour le centre de responsabilité CARTHAGO

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT**. Au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le Président de l'Université.
- L'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant
- La certification du service fait
- La facturation de prestations internes ou externes

Article 3 : EQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quelque soit leur montant en équipement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions **avec** ou **sans** remboursement
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures
- les états de frais de déplacements
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le Président de l'Université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2009. Le Secrétaire Général est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} juillet 2009.

Le délégué,
Gérard BLANCHARD
Président de l'Université